



Refus de lecture du projet de vente de la maison

Par **systemed**, le **21/07/2014 à 13:03**

bonjour
voilà je suis le vendeur d'une maison
j'ai mon notaire et l'acheteur a le sien
celui-ci après de multiples sollicitations de ma part ne transmet pas le projet d'acte à mon notaire pour que je puisse le lire avant signature!!!!
n'est-ce normal de (devoir) signer des documents dont je n'aurai pas eu la lecture préalable????
merci de vos réponses (urgente) car nous avons rdv demain chez le dit notaire
merci à tous les spécialistes en la matière
système d

Par **Lag0**, le **21/07/2014 à 13:28**

Bonjour,
L'acte définitif n'est normalement qu'une reprise de ce qui est dans le compromis. Il en sera fait lecture le jour de la signature et il pourra être apporté le cas échéant des modifications ce jour-là.

Par **systemed**, le **21/07/2014 à 13:59**

OK OK
merci Lag0
pour ces infos
mais je demanderai de le lire avant de signer
je connais le JARGEON des notaires et toujours lecture expresse!!!
système d

Par **Lag0**, le **21/07/2014 à 19:37**

Personnellement, j'ai acheté et vendu une bonne vingtaine de biens immobiliers, je n'ai jamais lu les projets d'acte avant le jour de la signature...

Par **systemed**, le **22/07/2014** à **11:11**

OK OK LagOrnrnmoi aussi j ai vendu et achete et toujours lu les projets en temps utile c est vrai que c était en BELGIQUE ou quand meme on LAMBINNE un peu moins que dans le sud de la France!!!!rnbon c est ok je l aurai a 11h30 ce matin et on signe a 15h tu vois le topo!!!rn salutations rnsystème d